



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 131/22

Objet

Programme FISAC -
Modification d'une opération
sur l'action 2

Secrétaire de séance :

Jean-Luc CROISERAT

Rapporteur :

Jean-Yves ROY

Conseil Communautaire
24 novembre 2022
Damparis - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84

Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 63

Nombre de procurations : 11

Nombre de votants : 74

Date de la convocation : 17 novembre 2022

Date de publication : 1^{er} décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, M. Berthaud, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt suppléé par A. Noirot, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginot, I. Girod, N. Gomet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, P. Jaboviste, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J.P. Lefèvre, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, J.M. Rebillard, J.C. Robert, P. Roche, J.Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à C. Nonnotte-Bouton, C. Demortier à S. Marchand, D. Germond à P. Jaboviste, J. Gruet à J.B. Gagnoux, J.L. Legrand à F. David, M. Mirat à M. Mbitel, C. Monneret à J.P. Fichère, A. Pernoux à J.Y. Roy, H. Prat à N. Gomet, F. Rigaud à J.M. Daubigney, C. Riotte à J.L. Croiserat.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L. Bonin, O. Gruet, M. Hoffmann, P. Jacquot, O. Lacroix, J. Lagnien, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne, P. Viverge.

Par délibération n° GD180/18 du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire a approuvé le dépôt d'un dossier de candidature à une opération FISAC sur un périmètre correspondant aux limites du site patrimonial remarquable. Parmi les quatre actions déployées, l'action 2 permet, via la SPL Grand Dole Développement 39, sur la base de différents critères et par substitution à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, de se porter acquéreur de certains locaux commerciaux pour les remettre sur le marché dans un objectif de lutte contre la vacance commerciale. La SPL est alors éligible pour ces opérations à une subvention de l'Etat de 20 %, via la Direction Générale des Entreprises, plafonnée au total à 40 000 €, versée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui la reversera ensuite à la SPL.

Au départ de l'action, la SPL a listé quatre locaux commerciaux potentiels pour cette opération. Elle a ainsi acquis les locaux commerciaux des 22 et 29 grande rue à DOLE. Par délibération n° GD71/22 du 23 juin 2022, a été approuvée la signature d'une convention qui autorise le versement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Grand Dole Développement 39 de la subvention FISAC prévue dans le cadre de cette action 2.

Or, parmi les autres locaux ciblés figurait le 41 rue des Arènes à DOLE pour lequel il est établi aujourd'hui que l'opération ne pourra pas se faire pour diverses raisons. En revanche, la Ville de Dole a eu connaissance d'une opportunité au n° 25 rue Pointelin. Ce bâtiment autrefois occupé par un cabinet dentaire se prêterait, sous réserve d'un accompagnement par la collectivité pour une remise aux normes, à l'accueil de plusieurs activités commerciales et artisanales valorisantes pour le centre-ville : en effet, 6 artisans ont très récemment exprimé le souhait de s'installer en ce lieu pour exercer leur savoir-faire : une luthière, une créatrice de vêtements et robes de mariée, une artiste

plasticienne et plumassière, une relieuse et créatrice d'objets, une créatrice de bijoux et enfin une costumière corsetière. Il est donc proposé de remplacer l'opération du 41 rue des Arènes par celle du 25 rue Pointelin dans le projet initial.

Le coût d'acquisition des locaux est de 230 000 € pour un montant théorique de subvention de 46 000 € correspondant à un taux de 20 %, étant rappelé toutefois que la Direction Générale des Entreprises a décidé l'octroi d'une subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à hauteur de 40 000 € maximum pour l'achat de locaux commerciaux et que la subvention doit être reversée à la SPL.

Il est donc proposé, après avis favorable émis en comité de pilotage FISAC, de modifier le tableau des aides FISAC au titre de l'action 2 comme suit :

Adresse du local à DOLE	Montant de l'acquisition	Subvention FISAC (20 % avec plafond à 40 000 €)	Fonds propres SPL
22 grande rue	28 000 €	5 600 €	22 400 €
29 grande rue	95 000 €	19 000 €	76 000 €
25 rue Pointelin	230 000 €	15 400 €	228 460 €
TOTAL	353 000 €	40 000 €	326 860 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la substitution dans la convention FISAC du local commercial initialement repéré 41 rue des Arènes par les locaux du 25 rue Pointelin à DOLE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention du 11 juillet 2022 autorisant le versement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Grand Dole Développement 39 de la subvention FISAC dans le cadre de l'achat de locaux commerciaux,
- **VALIDE** le versement par anticipation à la SPL Grand Dole Développement 39 d'une subvention de 15 400€, complémentaire aux 24 600 € attribué en juin dernier, pour l'achat des locaux commerciaux sis 25 rue Pointelin à DOLE,
- **PRÉCISE** que, à l'échéance de l'opération FISAC, soit le 13 décembre 2022, il sera demandé à la Direction Générale des Entreprises le remboursement de la subvention due, arrêtée au niveau maximum, soit 40 000€,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement de cette subvention.

Fait à Damparis,
Le 24 novembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement Economique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Grand Dole Développement 39

